

Image not found or type unknown



Litige suite à un achat de voiture aux enchères

Par **sony23777**, le **09/01/2008** à **12:07**

Bonjour à tous, je suis nouveau sur le site, voilà mon problème, j'ai acheté un véhicule à la vente aux enchères auprès d'un commissaire priseur, j'ai versé 200 euros d'acompte et deux jours après je devais leur remettre un chèque de banque pour la totalité mais je me suis rendu compte par la suite que sur leur site internet il était indiqué qu'ils prenaient des frais de vente à 13% TTC pour les ventes volontaires de véhicules alors que sur le papier qu'on m'a remis c'est indiqué 14,952 % TTC. Pouvez-vous me dire si c'est un motif d'annulation ou et sinon que peut il m'arriver si je refuse de payer et de prendre ce véhicule. Quels sont mes recours. Merci d'avance.